



Dossier 84084-17-0167

Date de clôture : 06 novembre 2017, 14 h, HNR

Préavis d'adjudication de contrat (PAC) pour le cours de gestion stratégique des organismes de réglementation et d'exécution

L'Office national de l'énergie veut obtenir les services d'un instructeur compétent pour préparer et donner un séminaire interactif sur place, destiné à des cadres supérieurs dans le domaine de la réglementation, sur la gestion stratégique des organismes de réglementation et d'exécution.

But du préavis d'adjudication de contrat

Le présent PAC a pour but d'aviser les fournisseurs que l'Office entend attribuer un marché pour les services susmentionnés au professeur Malcolm Sparrow. Le gouvernement souhaite auparavant donner l'occasion à d'autres fournisseurs éventuels de manifester leur intérêt et de démontrer qu'ils sont en mesure de satisfaire aux exigences. Pour ce faire, ils doivent déposer un énoncé de capacités avant la fin de la période fixée de 15 jours civils.

Si aucun autre fournisseur éventuel ne dépose, d'ici la date de clôture indiquée dans le PAC, un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées, l'agent de négociation des marchés pourra attribuer le contrat au fournisseur présélectionné.

Définition du besoin

L'Office exige l'élaboration et la prestation d'un programme d'instruction au niveau de la direction modelé sur des programmes similaires de gestion stratégique des organismes de réglementation et d'exécution, donnés par des écoles d'administration publique de renom comme la John F. Kennedy School of Government, de l'université Harvard. Le programme doit couvrir les aspects généraux décrits ci-après, hautement applicables aux organismes de réglementation et d'exécution partout dans le monde.

Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, dans un énoncé de capacités, qu'il est en mesure de préparer et de donner un cours répondant, entre autres, aux critères suivants :

L'instructeur doit posséder au moins 10 années d'expérience dans la prestation de cours de cette envergure au niveau de la direction, à des organismes de réglementation canadiens, américains et internationaux dans divers domaines, et avoir publié des livres



Dossier 84084-17-0167

Date de clôture : 06 novembre 2017, 14 h, HNR

sur les sujets énumérés ci-dessous, directement reliés à l'élaboration stratégique de méthodes de réglementation.

- i. Dans un cadre à risque maîtrisé ou de réglementation, comment le *succès* est-il défini et comment peut-il le mieux être mesuré?
- ii. Comment le *travail préventif* peut-il être évalué et soutenu?
- iii. Que signifie adopter une démarche « fondée sur le risque »?
- iv. Que signifie être *vigilant* face aux risques nouveaux, émergents ou invisibles?
- v. Comment les différents aspects de la fonction de gestion des risques devraient-ils être répartis entre les organismes de réglementation, l'industrie et les tierces parties? Comment de telles décisions structurelles sont-elles rattachées aux idées sur la réglementation normative, la réglementation fondée sur le rendement, la réglementation adaptée, l'autoréglementation, etc.? Quand devrait-on accorder la préférence à un modèle plutôt qu'à un autre?
- vi. Pour élaborer des activités de réglementation, de conformité ou de maîtrise des risques, quels sont les dilemmes fondamentaux à résoudre sur le plan de la conception? Quelles sont les conséquences des divers choix de conception disponibles?
- vii. Quelles latitudes essentielles entrent en ligne de compte pour les organismes de réglementation qui choisissent ce à quoi ils travaillent et quelles méthodes employer? Quelles valeurs comptent dans la gestion des choix à faire?
- viii. Quel genre de partenariat les organismes de réglementation devraient-ils former avec différentes parties prenantes sans compromettre leur mission de réglementation?
- ix. Comment les dirigeants peuvent-ils centrer leurs organismes sur des objectifs précis de réduction des torts si ceux-ci ne correspondent pas à une partie établie de la structure organisationnelle et ne sont pas traités par les processus existants?
- x. Comment les organismes de réglementation professionnels devraient-ils réagir aux courants de déréglementation et autres pressions politiques?
- xi. Le modèle de gestion publique stratégique et son application aux cadres de réglementation
- xii. Dilemmes de conception fondamentaux communs dans tous les domaines de la réglementation
- xiii. La nature distinctive du travail centré sur les problèmes (plutôt que sur les programmes)
- xiv. Le rôle de l'analyse pour appuyer des activités efficaces de maîtrise des risques, de résolution de problèmes ou de gestion de la conformité
- xv. Catégories particulières de risques (risques catastrophiques, invisibles, impliquant des adversaires, etc.) qui en compliquent la maîtrise.

Accords commerciaux s'appliquant au marché

Le marché est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- 1 Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)



Dossier 84084-17-0167

Date de clôture : 06 novembre 2017, 14 h, HNR

- 2 Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- 3 Comité sur l'Accord de libre-échange (CALE)

Justification relative au fournisseur présélectionné

Le client a déterminé que le fournisseur de services présélectionné et les services spécialisés qu'il fournit répondent tout à fait aux besoins de l'Office, correspondant aux exigences essentielles minimales précisées dans le présent avis sous Énoncé de capacités.

Exceptions prévues au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception ci-après au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour le présent marché aux termes de l'alinéa 6d) qui se lit comme suit : « les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne. »

Durée du marché proposé ou date de livraison

Le marché proposé est d'une durée d'un an à compter de l'attribution.

Coût estimatif du marché proposé

Valeur estimative : 69 000 \$ US (service exonéré de la TPS)

Option

Valeur estimative : 70 000 \$ US (service exonéré de la TPS)

Nom et adresse du fournisseur présélectionné

Malcolm K. Sparrow

Professeur de gestion publique appliquée

John F. Kennedy School of Government, Harvard University

79 JFK Street, Cambridge, MA 02138,

États-Unis

Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment être parfaitement capables de fournir les services décrits dans le PAC peuvent faire parvenir à la personne-ressource mentionnée dans le présent



Dossier 84084-17-0167

Date de clôture : 06 novembre 2017, 14 h, HNR

préavis un énoncé de capacités par écrit d'ici la date de clôture. L'énoncé de capacités doit clairement montrer comment le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

Date limite pour présenter un énoncé de capacités

Les énoncés de capacités seront acceptés jusqu'au 06 novembre 2017 à 14 h, heure des Rocheuses.

Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés comme suit :

Monsieur Owuor Okiro
Analyste technique de l'approvisionnement
Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8
Téléphone : 403-604-6254
Télécopieur : 403-292-5503
Courriel : owuor.okiro@neb-one.gc.ca